

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

01.12.2016

01.12.2016.

F0916P0226

1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour sur la RD1091 et la rue des Sables par la création d'un giratoire à l'entrée EST de la commune de Monétier les Bains (05220) ayant pour objectifs d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes

RCS / SIRET

2205001100089

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique : 6, sous-rubrique : e	La surface d'emprise du giratoire est d'environ 0,435 hectare > au seuil de 0,4 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Tout en limitant les emprises foncières privées, le projet consiste à créer un carrefour giratoire sur un carrefour en T existant, localisé en entrée d'agglomération.
Il est constitué d'une voie principale (RD1091), ainsi que d'une voie secondaire (communale).
Ce giratoire est agrémenté de trottoirs de 1,50m et de passage piétons pour sécuriser les déplacements des passants.
D'autre part, les arrêts d'autocars existants seront aménagés pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du carrefour permet d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les usagers du carrefour; notamment, parce qu'il impose un sérieux ralentissement.

Il améliore par ailleurs la perception, car l'aménagement rompt la perspective trop linéaire du tracé de la route en entrée d'agglomération.

Il participe à une meilleure lisibilité de l'espace par l'implantation d'îlots séparateurs ceints de bordures basses et de panneaux directionnels qui sont les éléments fondamentaux du processus d'identification du carrefour.

Il offre aussi une meilleure visibilité de par sa géométrie qui favorise la perception des autres usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement du carrefour consiste à réaliser des travaux :

- de mise en place de signalisation temporaire
- de dégagement des emprises
- de terrassement généraux,
- de chaussée et de trottoir,
- de fourniture & pose de bordures,
- d'assainissement (eaux pluviales),
- de déplacement de réseaux souterrains ENEDIS, ORANGE.
- d'adaptation du réseau d'éclairage public,
- de dépose, de modification et de mise en place de signalisation directionnelle, horizontale, de police

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour nécessite une exploitation courante de la route tels que l'entretien et la surveillance.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite la réalisation d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition foncière des terrains.

Le chalet d'exploitation des services techniques de la commune de Môtetier-les-Bains impacté par le projet de giratoire devra être soumis à un permis de construire réalisé par un architecte.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
- dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition foncière des terrains

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
GIRATOIRE :	
Rayon =	20.00m
Largeur anneau =	7.00m
Largeur voie d'entrée=	4.00m
Largeur voie de sortie=	4.50m
Largeur trottoir=	1.50m
VOIE PRINCIPALE :	
Largeur chaussée =	2 x 3.50m
VOIE SECONDAIRE :	
Largeur chaussée =	2 x 3.00m
Emprise du giratoire=	0.435 hectare

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD1091 et rue des Sables
commune LE MONETIER LES BAINS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 31 ' 12 " 72 Lat. 44 ° 58 ' 19 " 20

Point d'arrivée : Long. 6 ° 31 ' 51 " 59 Lat. 44 ° 58 ' 23 " 88

Communes traversées :

LE MONETIER LES BAINS (05220)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- route
- accotement
- terrain boisé
- pré
- terrain artificialisé (service technique de la commune de Monétier Les Bains)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU révisé le 8 juillet 2004 -

Modifié les 02/02/2005, 14/09/2005, 31/05/2007, 09/06/2010 et 19/01/2011

Le PLU définit les zones suivantes:

- zones urbaines (Ue);
- zones à urbaniser (AU);
- zones agricoles (A);
- zones naturelles (N)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) se trouvent à proximité du secteur étudié; notamment : Type I : - 0510011- 0510110 - 0510210- 0510210 - 0510410 - 0510411- Type II : -05101100 - 05102100 - 05104100
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les Alpes entre les chaînons du Galibier dans le massif des Cerces et de Combeynot dans le massif des Ecrins.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le cœur du parc national des Ecrins; mais il se situe dans l'aire optimale d'adhésion de ce parc.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des risques Naturels Prévisible N° 2008-163-5 approuvé par le préfet des Hautes-Alpes le 11 juin 2008
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte générée par l'outil cartographique ZRE ne localise pas de zone de répartition des eaux sur le projet.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans site inscrit ou classé; mais il se situe à environ 8km du col du Galibier, 7km du col du Lautaret, 5km du col d'Arsine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone spéciale de conservation (ZSC) dont le code est : - FR 9301498 Combeynot-Lautaret-Ecrins situé à 3,8km - FR 9301499 Clarée situé 1,3 km Zone de Protection Spéciale (ZPS) dont le code est : - FR 9310036 Les Ecrins situé à 7,6km Zone Importante de la Conservation des Oiseaux (ZICO) dont le code est : - PAC27 Parc National des Ecrins situé à 6,6km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans site classé au patrimoine mondiale de l'UNESCO. Les fortifications de Vauban classées au patrimoine mondiale de l'UNESCO à Briançon se situent à plus de 12km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau; il n'a pas d'impact pour l'environnement.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraine, il n'a pas d'impact pour l'environnement.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux de déblais ne pouvant pas être réutilisés en raisons de caractéristiques techniques faibles.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux pour la structure de chaussée tels que : du béton bitumineux, de la GNT 0/20 ou 0/31.5, de la grave 0/80, du tout venant 0/200. Les terrassements génèrent environ 1410m ³ de remblai et 930m ³ de déblai en terrain de toute nature. Ce déblai sera trié, les matériaux réutilisables seront mis en remblai, la terre végétale sur les talus. Les matériaux ne pouvant être réutilisés à cause de leurs caractéristiques techniques seront valorisés dans une décharge agréée. Compte tenu des faibles volumes, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a une emprise au sol d'environ 4350m ² dont 2370m ² de chaussée existante située sur le domaine public. L'essentiel du terrassement se situe sur des zones urbaines (Ue=859m ²) et à urbaniser (AU=784m ²). La zone agricole (A=41m ²) est impactée par un accotement en terre végétale et la zone naturelle (N=120m ²) est impactée par du terrassement. Compte tenu des faibles surfaces le projet n'a pas d'impact pour l'environnement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les extraits cartographiques de la base de données communale situent les zones de types ZNIEFF, ZSC, ZPS, ZICO, réserve naturelle nationale, parc national, site classé et site inscrit à plusieurs kilomètres du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une emprise en zone agricole (A=41m2) et une emprise en zone naturelle (N=120m2). Compte tenu des faibles surfaces impactées, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement & l'activité humaine.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification des caractéristiques technologiques initiales, il n'engendre pas d'impact supplémentaire à l'environnement et à la santé humaine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la cartographie des risques le projet se situe dans : - une zone de sismicité de niveau 4 "moyen" - une zone aléa inondation L'espace actuel de la voirie est déjà situé dans ces zones; le projet n'engendre pas de modification des caractéristiques initiales.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification des caractéristiques initiales pour les risques sanitaires; il n'engendre pas d'impact pour la santé humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux engendrent temporairement du bruit lié à la réalisation du chantier. Cependant le projet n'augmente pas les nuisances sonores, car la capacité du trafic reste identique. Le projet incite les usagers à réduire leur vitesse et donc participe à réduire le niveau sonore. Il n'engendre pas d'impact supplémentaire à l'environnement & à la santé humaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification des caractéristiques initiales des odeurs et des nuisances olfactives; il n'engendre pas d'impact supplémentaire à la santé humaine.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre temporairement des vibrations lors de la phase chantier; notamment en phase de compactage de matériaux de structure de chaussée. En revanche, le projet ne modifie pas les caractéristiques existantes de vibrations. Il n'engendre donc pas d'impact supplémentaire à l'environnement & à la santé humaine.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a déjà de l'éclairage public en bordure de route, il est maintenu en l'état. Le projet n'engendre pas d'émission lumineuse supplémentaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas le trafic routier, il n'engendre pas de rejet polluant supplémentaire dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas le système d'assainissement des eaux pluviales se déversant sur les talus ou dans les regards existants.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets issus du chantier seront valorisés dans une décharge agréée. Ils n'engendrent pas de pollution, ni d'impact sur l'environnement.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en entrée d'agglomération, à proximité d'une station-service, de bâtiments affectés aux services techniques de la commune, en zone urbanisée. Il ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel. I En revanche, le projet est localisé en zone de contrainte archéologique préventive et de site protégé. Malgré l'abattage de quelques arbres dispersés aux abords des voies routières, le projet ne porte pas atteinte au paysage. Par ailleurs, une concertation a été réalisée avec de la DDT, qui ne définit aucune autorisation de défrichement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est positionné essentiellement sur la voirie existante (2370m2), dont les emprises se situent sur le domaine public. Par ailleurs les emprises sur le domaine privé se répartissent de la façon suivante : -zones à urbaniser (AU):784m2; zones urbaines (Ue):859m2; zones agricoles (A): 41m2; zones naturelles (N):197m2 Tout en maintenant la fonctionnalité du giratoire, le choix de son implantation a été affinée, afin de prendre le moins d'emprises possibles sur la zone à urbaniser correspondant essentiellement à des parcelles du domaine privé. Quant aux emprises sur les zones urbanisées, elles correspondent en majorité à des parcelles communales. Les emprises sur le terrain agricole et naturel sont faibles et n'engendrent pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du carrefour entre la RD1091 et la voie secondaire , par la création d'un giratoire a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers, la lisibilité du carrefour et l'entrée d'agglomération. Tout en maintenant la fonctionnalité du giratoire, le choix de son implantation a été affiné afin d'impacter le moins possible les parcelles du domaine privé.

La voie principale et la voie secondaire conservent leurs largeurs et le projet vise à conserver au maximum la chaussée existante, afin de limiter les terrassements et les emprises foncières. Ce projet n'engendre pas d'augmentation du trafic. Il apporte une réponse à la nouvelle réglementation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les aménagements d'arrêt d'autocar.

Le projet est situé hors des périmètres de différentes zones spéciales telles que : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEF type I & II), zone spéciale de conservation (ZSC), zone de protection spéciale (ZPS), zone importante de la conservation des oiseaux(ZICO).Il est aussi en dehors des limites de parc national, de réserve naturelle nationale et de site classé ou inscrit.

Les impacts sur l'environnement sont très faibles, voire inexistant.

Au regard des objectifs, des caractéristiques du projet et des éléments des chapitres précédents, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
1	Coupe anneau giratoire correspondant au § 4. Extraits cartographiques de la base de données communales correspondant au §5.2
2	
3	
4	
5	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à COAP le, 29 NOV 2016

Signature

~~Par le Président et par délégation~~
Le Directeur-Adjoint des Départements et des Infrastructures Routières et Aériennes

Jean-Luc BERTHINIER